

## **L'anaphore d'Addai et Mari dans l'Église de l'Orient. Une eucharistie sans récit d'institution ?**

par Peter HOFRICHTER \*

### *1. Les anaphores en usage dans la tradition syriaque orientale.*

Contrairement à la tradition syriaque occidentale des jacobites et des maronites qui présente une grande variété d'anaphores, la tradition syriaque orientale ne connaît et n'utilise que trois anaphores : a) l'anaphore des apôtres Addai et Mari ; b) l'anaphore de Théodore de Mopsueste ; c) l'anaphore de Nestorius.

Ces trois anaphores furent choisies et mises dans leur forme précise dès le VII<sup>e</sup> siècle par le Catholicos Isho'yahb III d'Adiabène, qui exclut en même temps toutes les autres anaphores<sup>1</sup>.

L'anaphore de la plus ancienne tradition, qui est toujours utilisée de façon prioritaire dans les célébrations eucharistiques est celle des apôtres Addai et Mari. Cette anaphore est employée depuis le lendemain du dimanche des Rameaux jusqu'à la fin de l'année liturgique, excepté aux jours de fête. Les deux autres anaphores sont non seulement d'origine plus récente mais aussi moins utilisées : l'anaphore de Théodore de Mopsueste est célébrée depuis le début de l'année liturgique — nous dirions à partir de l'Avent — jusqu'au dimanche des Rameaux, et aux jours de fête. L'anaphore de Nestorius est réservée aux cinq fêtes qui précèdent Pâques : l'Épiphanie, Jean-Baptiste, les Docteurs grecs de l'Église, le Mercredi du jeûne des Ninivites et le Jeudi de la Semaine Sainte.

Mais les anaphores de Théodore de Mopsueste et de Nestorius ont leur origine en Asie Mineure. Elles appartiennent à la tradition byzantine et n'ont été traduites du grec en syriaque qu'au milieu du sixième siècle. Nous connaissons même les traducteurs. Les deux anaphores ont

\* Le P. Peter Hofrichter est professeur d'histoire de l'Église à l'Université de Salzbourg.

1. Selon la Chronique de Seert dans J.-M. HANSSSENS, *Institutiones liturgicae de ritibus orientalibus* II, Rome, Université grégorienne 1930, p. 467. Trois autres anaphores syriaques orientales ne sont connues que de nom (et par un seul fragment) : celles de Barsauma, de Narsai et de Diodore de Tarse. Cf. A. A. KING, *Liturgie d'Antioche. Rite syrien et rite chaldéen*, Paris, Mame 1967, pp. 206 s.

été apportées à l'occasion d'une visite à l'empire byzantin et traduites en syriaque par le Catholicos Mar Abba qui était en fonction de 540 à 552. Et ce Mar Abba fut assisté dans sa tâche par Mar Thoma, le « Maître d'Édesse »<sup>2</sup>. D'autre part l'anaphore d'Addai et Mari doit avoir pris naissance en Syrie même à une époque très reculée, probablement à Édesse au troisième ou au second siècle.

## 2. *Le problème de l'omission du récit de l'institution.*

Les anaphores utilisées par l'Église assyrienne présentent deux traits d'intérêt dogmatique. L'un des deux, qui ne fera pas l'objet de cet exposé, est la doctrine christologique et la compréhension de l'eucharistie dans les textes attribués à Théodore de Mopsueste et à Nestorius. L'autre est l'absence du récit de l'institution dans l'anaphore des apôtres.

Tandis que l'anaphore de Théodore de Mopsueste et celle de Nestorius contiennent les paroles de l'institution eucharistique, comme les autres liturgies occidentales et orientales, l'ancienne anaphore des apôtres ou d'Addai et Mari ne les comporte pas. Depuis le seizième siècle, lorsque l'Église de l'Orient et les chrétiens de saint Thomas en Inde entrèrent en contact étroit avec l'Église romaine, les théologiens catholiques prirent conscience du fait que la sainte Messe, telle qu'elle était fréquemment célébrée dans cette tradition, ne contenait pas le récit de l'institution qui était considéré par les latins comme la partie la plus essentielle de la grande prière eucharistique.

La conception latine de la consécration et de la transsubstantiation par les paroles de l'institution et au moment où elles sont prononcées remonte au douzième siècle, et à cette époque, elle n'était pas encore communément acceptée même parmi les théologiens occidentaux<sup>3</sup>. Le développement de cette manière de voir fut évidemment conforté par le fait que dans la tradition latine la prière de l'épiclese se place avant et non après le récit de l'institution.

Le Concile de Florence imposa aux Arméniens la théorie de saint Thomas d'Aquin pour laquelle, selon la philosophie aristotélicienne, la « forme » de l'Eucharistie consiste dans les paroles de l'institution prononcées par le prêtre « in persona Christi »<sup>4</sup>. Bien que cette doctrine n'ait jamais été explicitement dogmatisée auparavant et n'ait pas été reprise par le Concile de Trente<sup>5</sup>, elle a toujours été considérée comme un dogme catholique.

Les théologiens occidentaux dans leur majorité étaient et sont encore convaincus que le récit de l'institution n'était omis dans les manuscrits que par respect et qu'à l'origine il était et devait être prononcé par cœur.

2. J. VADAKKEL, *The East Syrian Anaphora of Mar Theodore of Mopsuestia*, Kottayam 1989, p. 221. Selon S. Jammo et son exposé « The Quddasia of the Apostles Addai and Mari » à Vienne en 1994, ces informations se trouvent dans les titres des manuscrits liturgiques présentés par J.E.Y. KELAITA, *The Liturgy of The Church of the East*, Mossoul 1928.

3. J. BETZ, « Eucharistie und Patristik » dans SCHMAUS-GRILLMEIER, *Handbuch der Dogmengeschichte*, IV, 4 a, Fribourg-Bâle-Vienne 1979, p. 27.

4. DENZINGER-SCHÖNMETZER 1321.

5. Cf. DENZINGER-SCHÖNMETZER 1640.

C'est aussi la raison pour laquelle les chrétiens syriaques orientaux, qui depuis le seizième siècle se sont unis à Rome, notamment les Chaldéens et les Malabars de l'Inde, ont dû insérer le récit de l'institution dans leurs livres liturgiques. Pour la même raison, au siècle dernier, les Anglicans publièrent des livres liturgiques pour les Assyriens en y ajoutant le récit de l'institution<sup>6</sup>. Il faut se demander si ces additions étaient justifiées ou non.

Tous les anciens manuscrits de cette anaphore sont dépourvus du récit de l'institution, le plus ancien d'entre eux, comme on l'a déjà signalé, remontant au dixième ou au onzième siècle<sup>7</sup>. Les plus anciens missels chaldéens ou malabars catholiques présentaient le récit de l'institution sous la forme d'une addition introduite seulement à la fin de l'anaphore. Seuls les plus récents le présentent sous la forme d'une insertion au sein de l'anaphore elle-même après le Sanctus<sup>8</sup>. De toute évidence il n'existait aucune tradition orale authentique du récit de l'institution dans cette anaphore ni du moment où il devrait se prononcer. De plus on ne lui trouve pas de place à moins de rompre la cohérence du texte. L'anaphore maronite dite « Sharar », qui a beaucoup de traits communs avec celles des apôtres, fut supposée avoir gardé le récit original de l'institution de l'anaphore des apôtres<sup>9</sup>. Mais il y a tout de même de bonnes raisons de soutenir que l'anaphore anté-nicéenne n'a jamais comporté de récit de l'institution et que cette tradition syriaque orientale se justifie<sup>10</sup>.

### 3. *L'Eucharistie sans récit de l'institution peut-elle être authentique ?*

3.1 — Autres anaphores d'origine syriaque dépourvues des paroles de l'institution.

Tout d'abord, il existe des parallèles partiels d'autres liturgies d'origine syriaque dépourvues des *paroles* de l'institution. Un fragment d'une anaphore syriaque orientale du sixième siècle hors d'usage contient un récit d'institution mais sans les *paroles* de l'institution<sup>11</sup>. D'autres

6. A. A. KING, *op. cit.*, p. 203 : « ... en 1890, les anglicans publièrent une édition de la liturgie à l'usage des dissidents. Les paroles de l'institution furent insérées dans la liturgie des Apôtres... ».

7. W. F. MACOMBER, « The Oldest Known Text of the Anaphora of the Apostles Addai and Mari », *Orientalia Christiana Periodica* 32 (1966), pp. 335-371. J. BETZ, *Handbuch der Dogmengeschichte* IV, 4 a, *op. cit.*, pp. 61 s.

8. J. VODAKKEL, *op. cit.*, p. 215, note 35 : « Assez curieusement, les chaldéens et les syro-malabars l'avaient dans la post-anaphore juste avant la fraction. Voir ms. Vatican Syriaque 43 et 44 pour le témoignage chaldéen et le Taksas de 1774 et 1844 pour le témoignage syro-malabar. Mais actuellement tous deux l'ont réuni à la prière post-sanctus ».

9. W. F. MACOMBER, « The Maronite and Chaldean Versions of the Anaphora of the Apostles », *Orientalia Christiana Periodica* 37 (1971), pp. 55-84. Pour l'ensemble de la discussion cf. B. D. SPINKS, *Addai and Mari — The Anaphora of the Apostles. A Text for Students*, Bramcote Notts. 1980.

10. Ainsi enfin : A. GELSTON, *The Eucharistie Prayer of Addai and Mari*, Oxford 1992 et S. JAMMO dans son exposé « The Quddasia... », *op. cit.*, supra note 2.

11. Ms. Brit. Mus. Add. 14669 ff. 20 ss : F. E. BRIGHTMAN, « Liturgies Eastern and Western », *Eastern Liturgies* vol. I, Oxford 1967 = 1886, pp. 511-518 ; 515, l. 27-35.

parallèles de ce genre tirent leur origine de la tradition syriaque occidentale. L'anaphore éthiopienne de Jacques de Sarug, contrairement à l'anaphore des apôtres, relate le fait que Jésus a célébré l'eucharistie avec ses disciples mais ne cite ni ne mentionne aucune des paroles qu'il a prononcées à cette occasion. Le prêtre dit dans cette anaphore : « Tu as pris du pain dans tes saintes mains pour le donner à tes purs apôtres. Toi qui alors l'as béni, bénis encore maintenant ce pain. Et de même, tu as mélangé une coupe de vin avec de l'eau pour la donner à tes disciples. Toi qui alors as sanctifié, maintenant encore, Seigneur, sanctifie ce calice. Toi qui alors as distribué, distribue aussi maintenant cette coupe. Toi qui alors as uni, unis aussi maintenant ce calice avec ce pain pour qu'ils puissent être ta chair et ton sang »<sup>12</sup>.

Au lieu de citer les paroles que Jésus prononça selon Paul et les synoptiques, cette anaphore ne présente qu'une anamnèse du repas eucharistique que Jésus prit avec ses disciples et une prière pour que les saints éléments puissent être sa chair et son sang. Évidemment, ce n'est pas là un récit d'institution dans le plein sens du mot et dans la ligne de l'exigence catholique traditionnelle de la transsubstantiation par les paroles de Jésus prononcées par le prêtre.

Cette absence des paroles de l'institution, absolument unique parmi les anaphores éthiopiennes, n'est pas anormale dans la tradition syrienne occidentale d'où cette anaphore doit tirer son origine. Parmi les anaphores utilisées par l'Église orthodoxe syriaque, il y en a trois dans lesquelles manquent les paroles de l'institution : l'anaphore de saint Pierre, l'anaphore de Sixte (Xyste) de Rome et l'anaphore de Denis Jacques Barsalibi<sup>13</sup>. Le prêtre dit dans cette dernière : « Alors qu'il se préparait à la passion rédemptrice, il prit du pain et le bénit, le sanctifia et le rompit, et le nomma son saint corps pour la vie éternelle pour ceux qui le reçoivent. Amen. Et aussi la coupe de vin et d'eau mélangés, Il la bénit et la sanctifia et la paracheva comme son précieux Sang de la vie éternelle pour ceux qui le reçoivent »<sup>14</sup>. Même l'anaphore de Jean Chrysostome selon la tradition syriaque ne contient les paroles de signification que pour le pain et non pour la coupe : « De même il prit la coupe, la bénit et la sanctifia et la donna à ses disciples en disant : Prenez, buvez-en tous pour la rémission des dettes, le pardon des péchés et pour la vie éternelle »<sup>15</sup>.

Alors que l'institution dans ces derniers cas est rapportée au moins comme un fait, elle n'est même pas mentionnée dans l'anaphore des apôtres Addai et Mari.

12. S. EHRINGER, « Die äthiopischen Anaphoren des hl. Evangelisten Johannes des Donnersohnes und des hl. Jacobus von Sarug », *Orientalia Christiana* 33,1, Rome 1934.

13. *Anaphoras. The Book of the Divine Liturgies According to the Rite of the Syrian Orthodox Church of Antioch*. Traduit de l'original syriaque par l'archidiacre Murad Saliba Barsom, édité et publié par le métropolitain Mar Athanasius Yeshue Samuel, Lodi, N.J. 1991, pp. 190, 256, 442.

14. *Anaphoras*, op. cit., p. 442 et S. EHRINGER, op. cit., pp. 82 et 110 et s. Il se réfère à Pierre DIB, *Étude sur la liturgie maronite*, Paris 1919, p. 59. Tiré à part de la revue *Le canoniste contemporain*.

15. *Anaphoras*, op. cit., p. 300.

## 3.2 — Témoins du second siècle.

Néanmoins, on peut faire remonter cette tradition d'absence totale de toute référence à l'institution aussi loin qu'au second siècle. Dans les *Actes apocryphes de Thomas et de Jean*, l'on trouve au moins six liturgies eucharistiques dont aucune n'est référée à l'institution<sup>16</sup>. Quatre d'entre elles consistent en une prière plus ou moins développée qui est immédiatement suivie par la fraction du pain eucharistique et sa distribution. Deux de ces liturgies se trouvent dans les *Actes de Jean*, dans les chapitres 85 f et 106-110<sup>17</sup>. Une autre liturgie du même genre est rapportée dans les *Actes de Thomas* au chapitre 133<sup>18</sup>. Toutes ces célébrations de l'eucharistie se font avec du pain seul ; de plus elles ne parlent pas du corps ou de la chair de Jésus et ne se réfèrent pas à sa mort. Une seule célébration au chapitre 49 f des *Actes de Thomas*, tout en n'utilisant également que du pain, parle du corps et du sang de Jésus<sup>19</sup>. Deux autres récits seulement, dans les *Actes de Thomas*, aux chapitres 120 et 158, où l'eucharistie vient immédiatement après un baptême, présentent des célébrations avec vin et coupe. Mais, encore une fois, l'une seulement d'entre elles se réfère au corps et au sang de Jésus et au salut par sa mort sur la croix. L'apôtre Thomas, ici au chapitre 158, prend le pain et la coupe, les bénit et dit : « Ton saint corps qui a été crucifié pour nous, nous le mangeons, et ton sang qui a été versé pour notre salut, nous le buvons. Puisse ton corps devenir pour nous le salut et ton sang servir au pardon des péchés ». Après quoi fait suite la mémoire de détails de la passion avec des prières qui en découlent. La dernière partie de cette anamnèse est celle de la résurrection : « Aussi puisque tu es ressuscité et revenu à la vie, fais-nous aussi revenir à la vie et vivre et nous tenir debout devant toi au juste jugement »<sup>20</sup>. Alors Thomas rompt le pain et distribue l'eucharistie. Mais même ici, l'événement de l'institution selon Paul et les synoptiques n'est pas du tout mentionné. A la place de la mort du Christ, la résurrection est commémorée et l'eucharistie est comprise comme une promesse de vie.

On peut objecter que l'orthodoxie des *Actes de Jean et de Thomas* peut être mise en doute. Au moins les *Actes de Jean* enseignent une christologie dualiste dans laquelle la divinité du Christ n'est pas affectée par la mort de son corps. Cela peut aussi avoir influencé la compréhension de l'eucharistie. Mais, d'autre part, comme on le verra, la fraction du pain eucharistique sans l'interprétation comme corps du Christ et sans référence à sa mort salvatrice a déjà son fondement dans le Nouveau Testament.

16. Cf. C. VOGEL, « Anaphores eucharistiques préconstantiniennes », dans *Augustinianum* 20 (1980), pp. 401-410.

17. C. VOGEL, *art. cit.*, pp. 404 et s. W. SCHNEEMELCHER, *Neutestamentliche Apokryphen II. Apostolisches, Apokalypsen und Verwandtes*, Tübingue 1989, pp. 186 et s.

18. C. VOGEL, *art. cit.*, pp. 406-409. W. SCHNEEMELCHER, *op. cit.*, p. 354.

19. W. SCHNEEMELCHER, *op. cit.*, pp. 323 et s.

20. *Ibid.*, p. 363.

### 3.3 — La Doctrine des Douze Apôtres ou *Didakhè*.

Évidemment, plus significatif que le témoignage de deux Actes apocryphes des Apôtres est celui de la « Doctrine des Douze Apôtres » ou *Didakhè*, dont l'orthodoxie n'a jamais été mise en doute. La *Didakhè* enseigne et arrête une prière eucharistique<sup>21</sup> qui ne se réfère d'aucune façon à l'institution ni à la passion et qui n'interprète même pas le pain et la coupe comme le corps et le sang du Christ : « Pour l'eucharistie, vous rendrez grâce ainsi : d'abord sur la coupe : Nous te rendons grâce, notre Père, pour la sainte vigne de David ton serviteur que tu nous as révélée par Jésus ton serviteur. A toi la gloire pour l'éternité. Sur le pain : Nous te rendons grâce, notre Père, pour la vie que tu nous a révélée par Jésus ton serviteur. A toi la gloire pour l'éternité. Comme il était répandu sur les montagnes et, rassemblé, devint un seul pain, ainsi ton Église sera rassemblée des extrémités de la terre dans ton Royaume ! Car à toi est la gloire et la puissance dans l'éternité. — Mais personne ne mangera ni ne boira de votre eucharistie excepté ceux qui ont été baptisés au nom du Seigneur. Car à ce sujet aussi le Seigneur a dit : Ne donne pas aux chiens ce qui est saint ! » Ce texte liturgique est suivi d'un second exemple de prière eucharistique pour le cas où l'eucharistie est célébrée après un repas<sup>22</sup>. Ici les saints éléments sont appelés nourriture spirituelle et boisson spirituelle.

La *Didakhè* date des années entre 80 et 130 et, selon la conviction commune, est originaire de Syrie. Elle traite de la doctrine des deux voies, des sacrements de baptême et d'eucharistie, des ministres de l'Église et de l'eschatologie. Principalement en raison du manque d'un récit de l'institution, certains spécialistes nient que la *Didakhè* enseigne la célébration de l'eucharistie<sup>23</sup>. Mais le fait est que ce document traite des questions les plus importantes de la vie de l'Église. Il n'y aurait guère de sens à parler du baptême, du jeûne, de la prière quotidienne et ensuite de poursuivre en développant une prière d'introduction à un repas ordinaire de pain et de vin dénommé eucharistie et non l'eucharistie au sens propre. Cependant, les introductions parallèles : « Pour le baptême, vous baptiserez ainsi » et « Pour l'eucharistie vous rendrez grâce ainsi », et le fait que seuls les baptisés sont autorisés à recevoir cette eucharistie prouve que nous avons vraiment affaire au sacrement<sup>24</sup>. De toute évi-

21. Cf B. KOLLMANN, *Ursprung und Gestalten der frühchristlichen Mahlfeier*, Göttinger theologische Arbeiten 43, Göttingen 1990, pp. 94-101. De même aussi C. Vogel et J. Betz.

22. *Zwölf-Apostel-Lehre, Apostolische Ueberlieferung*, Fontes Christiani 1, Fribourg-Bâle-Vienne 1991, pp. 120-123.

23. En outre enfin : K. NIEDERWIMMER, *Die Didache* (KAV), Göttingen 1975, pp. 172-209 et G. SCHÖLLGEN dans *Zwölf-Apostel-Lehre*, *op. cit.*, pp. 50-54.

24. La séquence des chapitres 9 et 10 constitue une certaine difficulté du texte, à savoir la prière sur le pain et le vin et la prière après le repas. On suppose communément qu'elles représentent une unité et qu'elles appartiennent à une seule et même célébration, ce qui est en effet difficile puisque la seconde se termine par une invitation à la communion. De toute évidence, les deux prières manifestent deux différentes possibilités de célébrer l'eucharistie : une forme absolue et une forme alternative à la suite d'un repas (cf. Paul dans 1 Co 11, 20, 33-34 et Lc 22, 19-20), qui se termine par une invitation aux « choses saintes ». Cela n'a de sens que dans une réunion de fidèles.

dence, et exactement dans la ligne des Actes apocryphes des apôtres, la *Didakhè* porte témoignage à l'ancienne célébration de l'eucharistie sans récit de l'institution, contrairement aux traditions de Paul et des synoptiques. Un témoignage similaire se trouve aussi chez Justin martyr, 1 *Apol.* 67: «... le responsable de l'assemblée rend grâce autant que possible et le peuple dit: Amen. Alors l'eucharistie est distribuée».

### 3.4 — Témoignage biblique.

Comme on le sait, l'évangile de Jean, contrairement aux évangiles de Marc, Matthieu et Luc, ne mentionne pas l'institution de l'eucharistie à la dernière Cène. Selon le quatrième évangile, le fondement de la célébration de l'eucharistie est le repas miraculeux ou la multiplication des pains. L'origine du quatrième évangile peut à nouveau se trouver en Syrie, du moins celle de sa couche pré-rédactionnelle qui ne parle pas encore de la chair et du sang de Jésus, mais seulement de Jésus lui-même comme le pain vivant descendu du ciel (Jn 6, 32-41). Il est à noter que les évangiles synoptiques aussi utilisent également une terminologie et des thèmes eucharistiques dans leurs récits de la multiplication des pains.

Le plus ancien témoin de l'institution de l'eucharistie à la dernière Cène est saint Paul. Il cite déjà le récit de l'institution comme une tradition solide (1 Co 11,23) et l'on peut présumer qu'il se réfère déjà à l'usage commun de ce texte dans les célébrations eucharistiques. Les évangiles synoptiques aussi sont considérés comme prouvant implicitement cette pratique liturgique. D'autre part, cette conclusion de la critique des formes n'implique pas nécessairement une pratique générale. Ni dans les évangiles ni dans les Actes des apôtres nous ne trouvons aucune insinuation que les paroles de l'institution «Ceci est mon corps...» aient jamais été utilisées dans le contexte de la «fraction du pain», ni dans la bouche du Christ ressuscité lui-même (Emmaüs: Lc 24,30; Galilée: Jn 21,31), ni dans la communauté de Jérusalem. Et si nous admettons que Paul et les synoptiques dans leurs citations portent déjà témoignage à une certaine pratique liturgique, nous devons aussi admettre par voie de conséquence que l'évangile de Jean et l'Église qui est derrière lui ou bien ne connaissent pas cette pratique ou bien même y sont opposés de par leur omission.

Finalement, et ceci est décisif, le récit de l'institution lui-même selon Paul et les évangiles synoptiques<sup>25</sup> ne prétend pas que Jésus ait donné l'ordre de commémorer cette action ou de répéter les paroles qu'il avait utilisées. Selon Paul (1 Co 11,23), Jésus prescrivit une action, non un énoncé. Il dit: «Faites cela...». Et il continua: «en mémoire *de moi*». Cela signifie qu'il prescrivit de célébrer l'eucharistie en mémoire de sa personne dans la perspective de son œuvre de salut tout entière. Et il ne dit pas: «Faites cela en mémoire de ce que je fais maintenant», et n'ajoute pas non plus: «et prononcez mes paroles que voici». Quant aux mots eux-mêmes significatifs, selon les évangiles, ils ne peuvent pas avoir été les paroles de la transsubstantiation, mais de toute évidence une interprétation après que les disciples aient déjà reçu le sacrement: «... alors il rompit le

25. 1 Co 11,23; Mc 14, 22-25; Mt 26, 26-30; Lc 22, 19-20.

pain, le leur donna et dit : ceci est mon corps... » Puis il prit la coupe, rendit grâce, la donna aux disciples et ils en burent tous. Et il leur dit : « Ceci est mon sang... » (Mc 14,22-24).

Somme toute, il y a plusieurs raisons sérieuses de reconnaître que la célébration de l'eucharistie sans le récit ou les paroles de l'institution peut aussi être considérée comme étant le fait de traditions authentiques remontant au commencement même de l'Église. Elles sont principalement conservées en Syrie et se trouvent encore dans la *Didakhé*, dans les *Actes apocryphes de Jean et de Thomas*, dans l'anaphore d'Addai et Mari et dans d'autres anaphores d'origine syriaque comme celles de Jacques de Sarug, de Pierre, de Sixte (Xyste) ou de Barsalibi.

Les recherches récentes aboutissent à constater que la tradition de l'eucharistie sans référence à l'institution, comparée avec celle de Paul et des synoptiques, peut même être la plus primitive<sup>26</sup>. Elle est liée à la multiplication des pains, à la compréhension de l'eucharistie comme pain venu du Ciel et pain de vie et au thème de la manne au désert de l'Ancien Testament. On trouve des concepts similaires dans Philon d'Alexandrie et dans le livre sur Joseph et Aseneth<sup>27</sup>. En tout cas, le Nouveau Testament, et en particulier les évangiles synoptiques, nous présentent deux interprétations différentes de l'eucharistie l'une à côté de l'autre, celle de la multiplication des pains et celle de l'institution à la dernière Cène.

#### 4. *L'Église catholique peut-elle accepter l'anaphore d'Addai et Mari dans sa forme originelle ?*

Le nouveau « Catéchisme de l'Église catholique » au n° 1412 parle de manière traditionnelle des « paroles de la consécration dites par Jésus pendant la dernière Cène : Ceci est mon corps livré pour vous (...) Ceci est la coupe de mon sang... ». Et au numéro suivant (1413), il dit : « Par la consécration s'opère la transsubstantiation ». C'est ce qui est enseigné aux catholiques. Mais il est nécessaire de prendre conscience que même la théologie catholique conservatrice considère que la doctrine selon laquelle les paroles de l'institution sont la *forma sacramenti* est non pas une doctrine *de fide* mais seulement une *sententia certa*<sup>28</sup>. Cela signifie que cette doctrine est considérée comme certaine mais qu'elle n'a pas fait l'objet d'une définition dogmatique. Cela laisse donc une place suffisante à de nouvelles perspectives. Et en effet l'approche théologique de cette question s'est modifiée de manière significative<sup>29</sup>.

Selon la conviction commune de l'Église ancienne aussi bien que des théologiens catholiques contemporains, la présence du Christ dans les éléments eucharistiques se rattache à l'ensemble de la célébration

26. B. KOLLMANN, *op. cit.* La thèse de mon étudiant Franz Hallmayr sur le concept d'eucharistie dans l'évangile de Jean aboutit à un résultat semblable.

27. PHILON, par exemple *Legum allegoria* III, 175-178 ; *Joseph et Aseneth* 16, 15 et suiv. : « pain de vie » et « coupe d'immortalité ».

28. L. OTT, *Grundriss der katholischen Dogmatik*, Fribourg-Bâle-Vienne 1970, p. 468.

29. Cf. J. BETZ, *art. cit.*

eucharistique et non à une unique formule. La validité de la célébration ne peut donc pas non plus dépendre uniquement d'un seul texte décisif. Basile le Grand étend le pouvoir de consécration à tout ce qui est énoncé dans la liturgie eucharistique<sup>30</sup>.

Mais, même si on la considère d'un point de vue occidental traditionnel, l'anaphore des apôtres Addai et Mari fait apparaître toutes les intentions d'une célébration eucharistique. En dépit de l'absence d'un récit de l'institution, elle parle du corps et du sang du Christ, elle se réfère essentiellement aux événements de Pâques et elle est comprise comme un sacrifice. Une prière dit : « ... en mémoire du corps et du sang de ton Christ que nous t'offrons sur ton pur et saint autel comme tu nous l'as enseigné... »<sup>31</sup>.

De plus, elle comprend aussi une anamnèse explicite des événements de Pâques : le prêtre dit : « Et nous aussi, mon Seigneur, tes faibles, frêles et misérables serviteurs qui sommes réunis en ton nom, nous tenons devant toi en ce moment et en même temps avons reçu l'exemple qui nous a été livré, nous réjouissant et louant et exaltant et commémorant et célébrant ce grand et vivifiant et divin mystère de la passion et de la mort et de la sépulture et de la résurrection de notre Seigneur et Sauveur Jésus-Christ ».

Mais, *last not least*, l'Église catholique a déjà conclu officiellement un accord sur la communion sacramentelle avec l'Église orthodoxe syriaque<sup>32</sup>, accord qui implique évidemment que soit reconnue la validité de l'eucharistie de cette Église, bien que, comme on l'a vu, certaines anaphores ne contiennent pas les paroles de l'institution ou des paroles qui en aient le sens. Le même accord peut donc être possible aussi dans le cas de l'Église de l'Orient.

##### 5. *Portée œcuménique de la tradition syriaque orientale.*

Les chrétiens catholiques et orthodoxes doivent être extrêmement reconnaissants à l'« Église de l'Orient » pour avoir conservé une tradition primitive et authentique, totalement déstituée et oubliée dans toutes les autres branches du christianisme.

L'existence d'anaphores dépourvues des paroles de l'institution ou même de toute référence à l'institution comme celle d'Addai et Mari vient modifier essentiellement la conception catholique traditionnelle de la Sainte Messe. Et la doctrine orthodoxe traditionnelle selon laquelle la consécration s'accomplit par l'épiclèse est, elle aussi, de la même manière concernée par l'anaphore des apôtres Addai et Mari en raison

30. BASILE de Césarée, *De Spiritu Sancto* 27, 66, P.G. 32, 188B ; Sources chrétiennes 17, p. 481. « Les paroles de l'épiclèse au moment de la consécration du pain de l'eucharistie et de la coupe de la bénédiction, quel est le saint qui nous les a laissées par écrit ? Nous ne nous contentons pas cependant des paroles rapportées par l'Apôtre et l'Évangile ; avant et après nous en prononçons d'autres, qui ont une grande importance pour le mystère, et qui viennent de l'enseignement non écrit ».

31. F.E. BRIGHTMAN, *art. cit.*, 286, 1.13 — 287, 1.3.

32. Déclaration commune de S.S. Jean-Paul II et de S.S. Mar Ignatius Zakka I Iwas du 23 juin 1984. Texte dans *Istina* XXXV (1990), pp. 206-209.

du caractère inhabituel que présente ici la prière. Car le Saint-Esprit est appelé ici à descendre sur les éléments eucharistiques sans aucune référence au corps et au sang du Christ : « Et puisse, ô mon Seigneur, ton Saint-Esprit venir et reposer sur cette offrande de tes serviteurs et la bénir et la sanctifier de sorte qu'elle soit pour nous, ô mon Seigneur, pour le pardon des offenses et la rémission des péchés et la grande espérance de la résurrection des morts et la vie nouvelle dans le royaume des cieux avec tous ceux qui ont trouvé grâce devant toi »<sup>33</sup>. En accord avec la conviction commune des Églises orthodoxes, l'Église de l'Orient considère que cette épiclese de l'anaphore d'Addai et Mari est la prière de consécration<sup>34</sup>. Cependant, le concept orthodoxe de consécration ne correspond pas précisément aux textes de cette ancienne liturgie. Le Saint-Esprit est invoqué ici non pour faire du pain et du vin le Corps et le Sang du Christ, mais pour faire des offrandes un moyen de pardon et de vie éternelle pour nous. De toute évidence, l'anaphore des Apôtres ne vient à l'appui des positions traditionnelles ni des catholiques ni des orthodoxes.

Le témoignage de l'anaphore des apôtres Addai et Mari, peut nous conduire à saisir que l'ancienne controverse entre catholiques et orthodoxes sur la question de savoir si la présence du Christ dans le sacrement de l'eucharistie s'effectue par les paroles de l'institution ou par l'épiclese du Saint-Esprit est en fait dépourvue de signification. Ce n'est pas par telle ou telle formule, mais par l'ensemble de la célébration avec sa grande prière ou anaphore que le Christ devient présent dans les dons eucharistiques du pain et du vin, non moins que conformément à sa promesse : « Là où deux ou trois sont réunis en mon nom, je suis au milieu d'eux » (Mt 18,20).

L'Église de l'Orient a décidé d'imprimer l'anaphore des Apôtres dans ses missels avec le récit de l'institution inséré sur une page sans chiffre<sup>35</sup> et il est probable que la plupart des prêtres utilisent de fait ce texte afin de prévenir tout espèce de doute sur la validité de leur eucharistie. Cela peut se comprendre. Ce ne serait guère un problème pour l'Église de l'Orient de rendre aussi cette addition obligatoire comme les catholiques chaldéens et malabars l'ont fait depuis longtemps pour des raisons dogmatiques. Mais cela nous priverait définitivement d'une motivation importante et puissante pour élaborer une conception plus compréhensive et plus œcuménique de l'eucharistie dans notre propre Église.

Lorsque la Conférence de Foi et Constitution du Conseil œcuménique des Églises publia en 1982 les « déclarations de convergence » de Lima sur les sacrements de baptême, d'eucharistie et d'ordination, un grand progrès fut réalisé dans les efforts œcuméniques pour l'unité. En accord avec la tradition occidentale, cette déclaration confirmait l'importance centrale des paroles de l'institution : « Les paroles et les gestes du Christ

33. F.E. BRIGHTMAN, *art. cit.*, 287, 1.20-36.

34. W. de VRIES, « Sakramententheologie bei den Nestorianern », dans *Orientalia Christiana Analecta* 133, Rome 1947, p. 233.

35. Il m'a été dit que cette décision a été prise lors d'un Synode en 1964 ou en 1974.

dans l'institution de l'eucharistie sont au cœur de la célébration »<sup>36</sup>. Pour rejoindre aussi la position des Églises orthodoxes, cette affirmation était compensée par l'insistance sur l'importance de l'épiclese et le caractère épiclestique de toute la célébration<sup>37</sup>. Mais le commentaire sur ce point semble ouvert aussi à la tradition syriaque orientale, bien qu'elle ne soit pas explicitement prise en compte : « Dans les liturgies primitives, toute la prière eucharistique était conçue comme apportant la réalité promise par le Christ. L'invocation de l'Esprit était faite à la fois sur la communauté et sur les éléments du pain et du vin. En retrouvant cette conception, nous pourrions surmonter nos difficultés concernant un moment particulier de la consécration »<sup>38</sup>. Le témoignage de l'Église de l'Orient par son anaphore des apôtres Addai et Mari peut faciliter cette redécouverte et promouvoir la prise de conscience théologique des Églises catholique et orthodoxe dans ce sens plein d'espoir.

36. Eucharistie, 13, dans *Baptême, Eucharistie, Ministère, Convergence de la foi*. (Document n° 111, de Foi et Constitution). Texte français établi par Fr. Max Thurian, Paris, éd. du Centurion-Presses de Taizé 1982, p. 34.

37. *Ibid.*, 14, pp. 35-36.

38. *Ibid.*, 14 (Commentaire), pp. 36-37).